

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

8 A. 110

Objet

ACCEPTATION DU LEGS DE  
MADAME VEUVE FRANC

DATE DE CONVOCATION

17 Juillet 1981

DATE D'AFFICHAGE

17 Juillet 1981

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

Pour : \_\_\_\_\_

Contre : \_\_\_\_\_

Abstentions \_\_\_\_\_

UNANIMITE

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT  
ARRIVÉE

30 JUIL. 1981

Délibération Exécutoire  
Art. L121 31 du C. des C. ne.

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

30. JUIL. 1981  
ROCHEFORT-S/MER (Charente-Mar.)

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le vingt quatre juillet à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET  
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, TETARD, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET,  
GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS - M. BOISARD par M. MAURELLET  
MONTRON par M. BUIJARD, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA,  
PELLETIER par M. DUFEIL, Me TAP par M. CABAL.

Absents : MM. POUGET, POUMAILLOUX, VIAUD, BOULAN

Madame TACQUET

a été élu Secrétaire.

Le notaire chargé de la succession de Madame Hélène LAITEUX, veuve de  
Monsieur Georges FRANC, décédée le 30 Avril 1981 fait connaître que  
par testament, la défunte a légué à titre particulier, à la Ville de  
ROYAN, une somme de 50.000 F. (CINQUANTE MILLE FRANCS) pour l'entre-  
tien à perpétuité de son caveau "FRANC-LAITEUX" au cimetière des  
Tilleuls, Boulevard Clémenceau à ROYAN.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les dispositions testamentaires prévues en faveur de la  
Commune par Madame Veuve FRANC et l'obligation par la Ville de ROYAN  
D'ENTREtenir LA TOMBE de la défunte.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le  
17 Juillet 1981,

## DECIDE :

- d'accepter le legs de 50.000 F. (CINQUANTE MILLE FRANCS) provenant  
de Madame Veuve FRANC, avec en contrepartie l'obligation d'entretenir  
à perpétuité la tombe "FRANC-LAITEUX" au cimetière des Tilleuls à  
ROYAN.
- d'acheter de la rente perpétuelle avec le produit de ce legs. (5 %)  
(cinq pour cent)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Pierre LIS;